Couché fils sc.

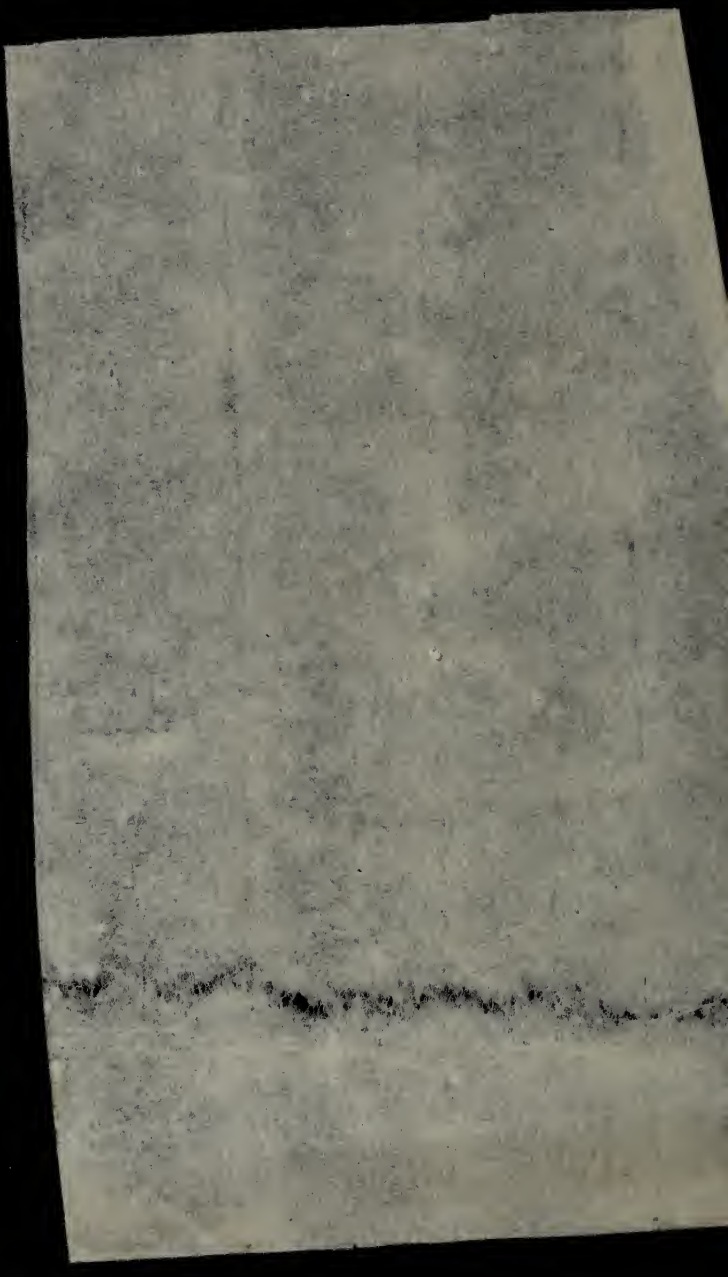

Arrestation de Robespierre-9 Thermidor An 2.

Bertaux P. del.t

Couché fils sc.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

TRAHISON
DE ROBESPIERRE
ET DE SES COMPLICES,
DÉVOILÉE ET PUNIE,
OU
DÉTAILS
AUTHENTIQUES ET CIRCONSTANCIÉS

De ce qui s'eſt paſſé à Paris, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, an 2 de la république, lorſqu'éclata l'horrible conjuration de *Robeſpierre* & conſors, contre la ſouveraineté du peuple français, en la perſonne de la convention nationale, & des ſuites heureuſes de la fermeté de celle-ci, pour le maintien de la liberté, de l'égalité, & conſéquemment des droits de l'homme.

A BRUXELLES,

chez le citoyen F. HAYEZ, imprimeur, rue des escaliers.

Deuxieme année républicaine.

Case FRC 8786

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

TRAHISON
DE ROBESPIERRE
ET DE SES COMPLICES,
DÉVOILÉE ET PUNIE.

CONVENTION NATIONALE.

PRESIDENCE DE COLLOT-D'HERBOIS.

Extrait de la séance permanente du 9 thermidor, an 2 de la république.

HUIT heures du soir étoient à peine sonnées que la convention toute entiere étoit à son poste ; & son attitude fiere, majestueuse, annonçoit au peuple qu'elle sauveroit encore une fois la patrie de l'abyme ouvert sous ses pas ; bientôt on annonce que les députés décrétés d'arrestation ont brisé leurs fers, que la commune de Paris les a reçus dans son sein, qu'elle les a déclarés être sous sa sauve-garde, que le tocsin sonne par ses ordres, & que les traîtres, glissés dans le sein des vrais *jacobins*, agissent de concert avec elle.

Au moment même, on apprend que le général Henriot, au mépris du décret lancé contre lui, parcourt, entouré de son état-major, toutes les rues, en appellant les citoyens aux armes : le voilà même, s'écrie-t-on ! il est à la tête de sa cavalerie, il occupe le Carrouzel.

Jamais le danger ne fut plus prochain, plus imminent ; mais semblables aux sénateurs romains, les représentans du peuple français, fideles à leur dignité, sont inaccessibles à la crainte, & se montrent résolus à attendre, s'il le faut, la mort sur leurs chaires curules : des ordres sont donnés, & les mains courageuses chargées de leur exécution se saisissent du traître Henriot.

Cette nouvelle épanouit tous les cœurs, & la joie publique éclate par les plus vifs applaudissemens ; mais quel bruit se répand tout-à-coup ? les fers d'Henriot ont été brisés, & les comités de salut public & de sûreté générale, presque forcés dans l'enceinte même où ils déliberent, ont vu les poignards des assassins levés sur eux.

Le courage de chaque membre s'accroît avec le péril, tous jurent de mourir ou d'abattre les tyrans.

Elie Lacoſte demande que la convention déclare hors de la loi les députés rebelles au décret d'arreſtation, le conſeil-général de la commune qui les a reçus dans ſon ſein, & le traître Henriot. Cette propoſition eſt auſſi-tôt adoptée.

Mais les conſpirateurs l'avoient prévu, ſans doute, & déjà ils ſe préparoient à y répondre par la force ; on apprend que la maiſon commune eſt la citadelle où ils ſe ſont retranchés, & que de-là bientôt ils doivent marcher contre la convention, avec une force armée & des canons.

Un ſeul cri ſe fait alors entendre : *aux armes ! prévenons les traîtres, & que le lieu de leur domination contre-révolutionnaire devienne à l'inſtant leur tombeau !*

Le peuple, qui remplit les tribunes, répond à ces généreux élans de la liberté par les témoignages multipliés de ſon attachement ſans bornes à la convention : mais l'ardeur patriotique des citoyens ſera-t-elle abandonnée ſans guide à elle-même ? qui régulariſera leur marche contre les fauteurs de la tyrannie, contre ces brigands qui oſent fouler aux pieds les décrets, & s'armer contre la repréſentation nationale ?

Une meſure eſt préſentée ; c'eſt la création d'une commiſſion militaire & d'un général choiſi dans le ſein de la convention pour diriger les mouvemens de la force armée.

La commiſſion eſt auſſi-tôt formée, & Barras réunit tous les ſuffrages pour le généralat ; il demande qu'on lui adjoigne 12 adjudans généraux, & l'aſſemblée les lui accorde. Mais les momens ſont précieux, & la commiſſion ſe réunit de ſuite pour concerter les opérations à prendre.

Cependant le peuple eſt inſtruit des dangers qui menacent ſes repréſentans, & de toutes parts, il vient ſe réunir autour d'eux. On voit ſucceſſivement paroître les diverſes ſections : toutes jurent un dévouement inviolable à la convention, toutes proteſtent de lui faire des remparts de leurs corps, toutes annoncent que la ſcélérate commune a envoyé près d'elles des agens chargés de les ſéduire ; mais qu'à peine ces valets du tyran ont pu ſe faire entendre, & qu'ils ont été mis ſous la main de la loi.

Oh combien étoit doux le ſpectacle de cette foule immenſe de citoyens, ſe preſſant autour de la repréſentation nationale, épanchant leurs cœurs dans ſon ſein, vouant à l'opprobre, à l'échafaud tous les dominateurs, & déployant de nouveau ce courage qu'ils montrerent dans une nuit, à peu près pareille, contre le tyran Capet !

Le moment de mettre à profit cette ardeur étoit arrivé ; Barrère vient annoncer que toutes les meſures pour anéan-

tir les traîtres ont été prises, que bientôt la maison commune sera investie, que les rebelles vont être sommés de se rendre, & qu'en cas de refus, le canon tonnera contre les murs qui les recèlent.

La vigueur de ces dispositions répondoit à l'énergie de toutes les ames républicaines, la convention les confirme par des applaudissemens réitérés.

Il ne s'agit plus de délibérer, s'écrie Billaud-Varennes, il faut agir ; ne laissons pas aux scélérats le temps de nous prévenir, marchons à leur rencontre, & que le soleil ne reparoisse pas sur l'horison sans qu'ils aient expié leurs forfaits.

Oui, oui, répete-t-on de toutes part ; *aux armes ! aux armes !* & le peuple vole sur les pas de Barrère, en criant : *vive la république ! vive la convention ! à bas les traîtres, & les Catilinas !*

Quelle sera l'issue de cette lutte impie du crime contre la vertu, de la tyrannie contre la liberté ! de moment en moment des bruits contraires se succedent : tantôt on répand que les républicains sont victorieux, tantôt que les révoltés se défendent avec acharnement, & qu'ils marchent même contre la convention ; mais les incertitudes disparoissent enfin, un des commissaires arrive, & donne l'assurance que nous triomphons : bientôt après le président annonce qu'on apporte Robespierre sur un brancard ; la convention, par un mouvement unanime, refuse de le laisser pénétrer dans le sanctuaire des loix, que trop longtemps il a profané : *c'est à la place de la Révolution*, s'écrient mille voix, *que ce monstre doit aller trouver son dernier asyle !* & son corps mourant est emporté loin de la salle dont on l'avoit approché.

Le nouveau commandant de la garde-nationale parisienne est alors admis à la barre : mis en arrestation par les rebelles, il ne s'étoit échappé de leurs mains que par une espèce de prodige & en se faisant passage à l'aide d'un bâton dont il s'étoit saisi ; la convention a récompensé son courage & sa fidélité, en lui donnant des marques du plus vif intérêt, & il a reçu du président le baiser fraternel.

Tout-à-coup paroît Léonard Bourdon : victoire, s'écrie-t-il, victoire ! citoyens, les traîtres n'existent plus ; mais avant d'entrer dans des détails, souffrez que je demande que ce brave gendarme soit à mes côtés à la tribune : seul il a tué de sa main deux conspirateurs. (De nombreux applaudissements éclatent dans toutes les parties de la salle, & ce généreux défenseur de la liberté prend place à côté de la tribune.) Les sections des Gravilliers, des Lombards, des Arcis, reprend Léonard Bourdon, viennent de faire le siège de la maison commune, & nous y

ſommes entrés le piſtolet à la main. Robeſpierre jeune s'eſt jetté par les fenêtres, ſon frere aîné s'eſt débattu avec un couteau, mais il eſt tombé ſous les coups de ce courageux gendarme ; Couthon s'eſt auſſi défendu avec un couteau, mais il a éprouvé le même ſort, & c'eſt encore ce brave ſoldat qui lui a percé le flanc. Nous tenons vivans Saint-Juſt, le procureur de la commune & Dumas : il eſt vraiſemblable qu'Henriot s'eſt échappé, mais s'il reſte quelques conſpirateurs dans la maiſon commune, ils ne peuvent ſe ſouſtraire à la peine qui les attend, les viſites les plus ſévères ſeront faites par-tout.

Bourdon termine ſon récit en dépoſant les porte-feuilles de Robeſpierre, de Dumas, & une lettre trouvée ſur Couthon ; elle lui eſt écrite d'aujourd'hui, par Saint-Juſt & Robeſpierre, & ne renferme que ces mots : les patriotes ſont proſcrits, le peuple entier eſt levé, ce ſeroit trahir la patrie que de ne pas ſe rendre à la commune.

On venoit d'entendre le triomphe de la liberté, & l'on voyoit un de ceux qui y avoit le plus contribué : pluſieurs membres ont demandé que le préſident lui donnât l'accolade fraternelle, & le brave gendarme, nommé Charles-André Méda, l'a reçue au milieu des plus vives acclamations, qu'il a ſu faire redoubler encore par l'expreſſion des généreux ſentimens de ſon cœur : *je n'aime pas le ſang*, a-t-il dit : *j'aurois voulu verſer celui des Pruſſiens, mais je me félicite au moins de ce que mes coups ont porté ſur deux ennemis du peuple.*

Le comité de ſalut public eſt chargé de donner de l'avancement à ce digne républicain.

Félicitez-vous, s'écrie enſuite Billaud-Varennes, la liberté eſt conquiſe, les hommes qui vouloient l'aſſervir expirent.... Ainſi finiront tous ceux qui oſeroient encore aſpirer à une domination tyrannique !

Legendre obtient la parole après Billaud.

En apprenant, dit-il, la déroute des rebelles, je me ſuis porté aux *jacobins* ; j'ai fait entendre la voix de la patrie aux bons citoyens ; je me ſuis mis à la tête de dix d'entr'eux, & le piſtolet à la main, j'ai pénétré dans la ſalle où s'étoient raſſemblés, non pas des *jacobins*, mais d'infâmes uſurpateurs de ce nom cher à la liberté. Mon deſſein étoit de brûler la cervelle au préſident, nommé Viviers ; mais le traître s'eſt ſouſtrait par la fuite au châtiment que je lui deſtinois : alors j'ai appellé la prudence à mon ſecours, & pas un innocent n'a été frappé ; mais j'ai voulu que le lieu qui a ſi long-temps ſervi d'aſyle aux patriotes ne fût plus ouvert au crime ; j'en ai donc moi-même fermé les portes, & je vous en apporte les clefs.

En revenant, j'ai rencontré un nombreux détachement de la force armée ; pour qui marchez-vous, me ſuis-je écrié ?

pour la liberté, *pour la convention*, m'a-t-il répondu ; cependant j'y ai reconnu un traître qui servit de garde-du-corps à Robespierre, & il a été conduit aux comités de salut public & de sûreté générale.

Durant le reste de ma route, je n'ai cessé de parler au peuple le langage de la liberté ; je lui ai dit que la convention avoit sauvé la patrie ; que, loin d'attaquer les *jacobins*, elle seroit elle-même tout entiere *jacobite* ; je lui ai dit qu'il n'y avoit plus de marais dans la convention, que ceux-là seuls en étoient qui se cachoient dans les dangers, mais qu'aujourd'hui tout le monde étoit à son poste.

Quelques débats s'élevent ensuite sur l'usage que l'on doit faire des clefs de la salle des *jacobins* ; ils se terminent par leur renvoi aux deux comités de salut public & de sûreté générale.

Ici du bruit se fait entendre à l'extérieur ; Rovère en apprend la cause : c'étoit Fleuriot, maire de Paris, que l'on venoit d'arrêter.

Bientôt après Thyrion observe que l'on doit ranger dans la classe des rebelles l'individu qui, cette nuit, a présidé les *jacobins* & correspondu avec la commune ; la convention décrete en conséquence que cet individu, nommé Viviers, est mis hors de la loi.

Une députation paroît alors à la barre : après avoir annoncé que Lebas s'est tué, l'orateur dépose les registres contenant les arrêtés pris dans cette journée par la commune, ainsi que le cachet dont elle se servoit pour les sceller ; on remarque qu'il porte l'empreinte récente d'une forme de lys, & ce signe royal sert de nouvelle preuve de la scélératesse des conjurés, dont le but manifeste à tous les yeux étoit de rétablir le despotisme & toutes ses horreurs.

Fresline ajoute qu'un autre fait qui jettera sans doute encore un nouveau jour sur la conspiration de Robespierre, c'est que, pendant les quarante jours qu'il s'éloigna du comité, il se rendit constamment à Issy, dans la maison de la princesse de Chimay ; & qu'hier, interpellé par lui sur l'objet de ces fréquentes visites, Robespierre demeura stupéfait, & sans oser lui répondre.

La convention invite Fresline à rendre compte des détails de ce fait au comité de salut public, & la séance est suspendue.

Du 10. Les premiers instans sont encore occupés à recevoir les assurances du dévouement des citoyens & des autorités constituées.

Le département de Paris se présente le premier, & proteste de son attachement à la représentation nationale. Les mêmes sentimens sont exprimés par le tribunal révolution-

naire, mais il expose qu'il est arrêté dans le jugement des conspirateurs, par la loi qui veut que tous individus mis hors de la loi soient exécutés en présence de deux officiers municipaux. Le salut de la patrie, s'écrie Thuriot, voilà la loi suprême ! il faut que le traître Robespierre & ses complices soient frappés sans plus de délai par le glaive de la loi.

Bientôt après Elie Lacoste annonce qu'ils vont subir sur la place de la Révolution la peine de leurs forfaits ; il propose pour remplir la place de président de la deuxieme section du tribunal révolutionnaire le citoyen Deliège, ex-législateur, connu par son patriotisme, & la convention confirme ce choix.

Carrier apprend que Sijas s'est aussi soustrait au décret d'arrestation lancé contre lui, & qu'hier il a couru de la commune aux *jacobins* & dans diverses sections, pour y secouer les torches de la révolte.

La convention le déclare en conséquence hors de la loi, & décrete l'arrestation de sa femme.

Le général Santerre, admis à la barre, vient remercier la convention, moins de la liberté qui lui a été particulièrement rendue, que de celle dont la France entiere se voit assurer aujourd'hui la possession par le châtiment des traîtres ; il proteste de son attachement inviolable à la représentation nationale, & offre à la patrie ses services dans quelque grade que ce soit.

Dubarran, au nom du comité de sûreté générale, propose ensuite, pour hâter la fin des conspirateurs, un projet de décret qui est adopté en ces termes :

„ ART. I. Le tribunal révolutionnaire fera exécuter, sans délai, les décrets rendus hier contre les députés traîtres à la patrie, & mis hors de la loi, contre le maire, l'agent national de Paris, Dumas, Coffinhal, Lavalette, Boulanger & Viviers.

„ II. L'exécution aura lieu aujourd'hui même sur la place de la Révolution. Le présent décret sera expédié sur le champ, & envoyé à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire. „

Le jour où les ennemis du peuple expirent sous le glaive de la loi, doit être un jour de fête pour le peuple, & l'allégresse que tous les citoyens s'empressent de venir témoigner sur la chûte des Catilinas modernes honore, tout à la fois, & leur propre patriotisme & le courage de la convention.

Un membre demande que l'on rende aux sections de Paris un hommage que chacun leur rend dans son cœur, & aussi-tôt un décret déclare qu'elles ne cessent pas de bien mériter de la patrie.

Peyssard annonce que la voix de la liberté en danger s'est fait aussi entendre au champ de Mars, & qu'on y

répondu par ce cri unanime : aux armes, aux armes contre la tyrannie & pour la défenſe des repréſentans de la nation ! tous ces jeunes élèves ſautent ſur leurs fuſils, & vouloient voler autour de la convention, mais la loi les retenoit au camp : tout-à-coup ils reçoivent une autoriſation du comité de ſalut public pour s'y rendre, leur joie éclate par les plus vifs tranſports ; ils ſe mettent en marche aux accens d'une muſique guerriere, & ſe préſentent à la convention, qui reçoit avec reconnoiſſance les aſſurances de leur attachement, & leur accorde la permiſſion de défiler dans ſon ſein.

Ces jeunes fronts, brunis déjà par les ardeurs du ſoleil ; cet air martial, contracté ſous la tente ; ces yeux où brillent l'audace du courage & l'amour de la liberté ; ce généreux dévouement dont leurs ames ſont pénétrées ; tout reſpire le plus tendre intérêt, & des applaudiſſemens long-temps répétés les accompagnent dans leur marche.

Vive la république ! la liberté eſt pour jamais affermie. Jamais elle ne courut un plus grand danger, & jamais la repréſentation nationale ne déploya plus d'énergie. Le peuple toujours admirable, toujours ſublime, qui n'a beſoin que d'un trait de lumiere dans les grandes époques pour connoître ſes véritables droits, ſes véritables intérêts, s'eſt montré dans toute ſa grandeur, & le tyran & ſes lâches ſatellites ſont tombés dans la fange, & de la fange dans le ſupplice.

Hier nonidi, la vérité, ſi long-temps comprimée, ſortit tout-à-coup par toutes les bouches ; & que l'on pardonne l'expreſſion à l'enthouſiaſme qui embraſe aujourd'hui tous les amis de la république, ce fut vraiment le volcan de la vertu qui ſe déborda ſur la tête du monſtre, qui depuis ſi long-temps en profanoit le nom pour nous réduire aux fers !

O la belle nuit ! ô le fortuné moment où la proclamation de la convention nationale, à meſure qu'elle avançoit dans Paris, groſſiſſoit ſon cortège de tous les cœurs d'un peuple immenſe ! Soudain l'infâme Cromwel s'eſt vu abandonné. Son ſceptre d'un moment eſt tombé en pouſſiere devant la majeſté du peuple, ce ſouverain éternel de tous les hommes.

Il s'eſt vu abandonné, il a voulu ſe donner la mort ; mais comme Néron, il ne s'eſt porté qu'un coup incertain.

Son frere & ſon lâche complice Couthon ont voulu ſuivre ſon exemple : le premier s'eſt jetté par une fenêtre.

Saint-Juſt & Dumas, le préſident du tribunal, après avoir été conduit au comité de ſalut public, ont été re-

conduits en prison, d'où ils marcheront bientôt à l'échafaud. Le perfide Henriot se cache vainement, il n'échappera pas à la vengeance nationale.

Frémissez, tyrans de Londres & de Berlin! votre infâme collègue n'est plus : on triomphe de vous à Paris comme à Fleurus, & maintenant il ne vous reste plus que la honte d'avoir pu penser que le peuple français pouvoit souffrir quelque chose d'impur dans son sein. Paris entier en armes n'offre plus, au moment que nous écrivons, que le tableau d'une immense famille de freres. Paris est tel qu'il fut le 10 août & le 31 mai.

Que l'exemple de la scélérate commune, qui voulut un instant sélever au-dessus du peuple, apprenne aux autorités constituées que le magistrat du peuple n'est plus rien quand il abuse de ses pouvoirs.

L'Europe étonnée apprendra avec quelle rapidité des hommes libres savent frapper un tyran. Les tyrans apprendront en frémissant avec quelle rapidité leur complice & leur émule est tombé sous la pique de la liberté, dont il souilla long-temps le temple & le langage.

La France est libre enfin, graces à l'énergie de la convention & du peuple généreux qui l'a si bien secondée!

Républicains, vous saurez tous les détails de cette exécrable conspiration, la plus dangereuse de celles auxquelles vous avez échappé; vous saurez avec quelle astucieuse perfidie l'on vous conduisoit à la mort & à l'esclavage, en vous parlant toujours de vos droits & de liberté; vous verrez la fleur de lys devant succéder aux signes tricolores, au sacerdoce nouveau, substitué à celui que vous aviez renversé; la tyrannie enfin rétablie sur vos cadavres expirants.

Robespierre n'est plus, & vous êtes libres. Nous sommes libres; la pensée va reprendre son élan si long-temps comprimé par cet homme atroce, dont un regard, un sourire même étoit le plus souvent un arrêt de proscription qu'il savoit tôt ou tard mettre à exécution, au moyen de sa calomnieuse éloquence, de ses intrigues, & de la nuée de plats valets & de lâches adulateurs qui composoient sa cour, toujours prêts à accuser à son gré les victimes qu'il désignoit.

Que d'hommes il a trompés sous le manteau patriotique! mais n'apperceviez-vous donc jamais son orgueil repoussant, sa haine pour tout homme un peu instruit, ou qui avoit quelque talent? n'apperceviez-vous donc jamais sa passion de dominer, de dominer seul l'opinion, indice certain de son plan secret d'ambition & de domination sur

les perſonnes, auquel il tendoit depuis ſi long-temps, & qu'il étoit ſur le point de réaliſer à l'aide de ſes miniſtres, de ſes eſpions, de ſes coupe-jarrets & de ſa municipalité coupable.

Et vous, braves guerriers, intrépides défenſeurs de la patrie! n'avez-vous jamais vu comment il cherchoit à ternir l'éclat de vos ſuccès? comment au milieu des victoires & des triomphes de la république, il eſſayoit de ſemer l'alarme & la terreur dans toutes les ames par des idées de conſpirations, dont lui ſeul avoit la clef, puiſqu'elles étoient ſon ouvrage? n'avez-vous jamais vu comment il eſſayoit de faire oublier votre courage, votre vertu & votre dévouement, en vous diſant que ce n'étoit pas par des victoires qu'on ſauvoit la patrie, mais en s'acharnant avec lui à la ruine de ceux dont il redoutoit l'œil & l'énergie, & qu'il transformoit en conſpirateurs?

Mais il n'eſt plus, ſes miniſtres ne ſont plus, ſa municipalité n'eſt plus, ſes eſpions, ſes coupe-jarrets ne ſeront bientôt plus.

Tirons du moins une grande leçon de cet exemple. Ne ſuivons jamais la banniere d'un homme. Les principes, amis, les principes, voilà notre banniere! Que tout ce qui s'y accorde ſoit repouſſé, que tout ce qui s'en écarte ſoit rejetté, quel que ſoit l'homme qui le propoſe! Ne flattons jamais les hommes, ne nous en faiſons point d'idôles; que l'engouement pour tel ou tel ceſſe enfin de nous diriger, & la république ſe fondera, s'affermira ſur des baſes ſolides, parce qu'elle ſera l'unique point de ralliement de tous.

CH. D.